



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Déclaration de la FNEC FP FO 75 – CTA du 12 juin 2019

La répression, ça suffit ! Le gouvernement ne fera pas taire les personnels !

La FNEC FP FO 75 constate que depuis maintenant plus de 6 mois la colère des salariés s'exprime sans discontinuité, notamment à travers le mouvement des gilets jaunes et toutes les mobilisations chez les fonctionnaires, ainsi que par des grèves dans différents secteurs. C'est le cas chez les personnels enseignants contre la Loi Blanquer et contre la réforme du lycée. C'est le cas des professeurs de sport à Jeunesse et Sports contre le projet de détachement des CTS auprès des fédérations sportives. C'est le cas dans les finances, dans les urgences et plus généralement chez tous les fonctionnaires farouchement opposés à la loi de transformation de la Fonction publique. A travers cette mobilisation intense c'est la volonté de faire aboutir leurs revendications essentielles qui s'expriment en matière d'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat, de défense des services publics et des statuts, de refus de la contre-réforme gouvernementale des retraites.

Dans ce contexte la FNEC FP FO 75 condamne fermement l'escalade répressive mise en œuvre par le gouvernement.

S'appuyant sur la loi dite « anti-casseurs » qu'il vient de faire voter, il multiplie le recours à la violence, les arrestations arbitraires, les mesures d'exception, à l'encontre des gilets jaunes, des lycéens, des salariés et des syndicalistes.

La FNEC FP FO 75 condamne la stratégie dangereuse ordonnée par le gouvernement qui, dans les faits, installe un climat de violence, visant à interdire toute expression revendicative indépendante, toute possibilité de manifester démocratiquement, ce dans l'unique objectif de tenter de faire refluer les mobilisations sociales, ce qu'il n'est pas parvenu à faire jusqu'à présent, en témoigne la puissance de la manifestation parisienne du 1er mai et les grèves qui se multiplient dans de nombreux secteurs.

La FNEC FP FO 75 reprend à son compte le communiqué des organisations syndicales SNES, SNFOLC, SNETAA FO, SUD, CGT de Paris qui apportent un soutien plein et total à notre camarade de la Commission exécutive du SNFOLC Paris, arrêtée par la police et placée en garde à vue à la fin de la manifestation des gilets jaunes du samedi 11 mai pour le retrait de la loi Blanquer. La FNEC FP FO 75 demande l'arrêt des poursuites à son encontre et qu'aucune sanction ne soit prise. Elle condamne également la répression dont ont été victimes des syndicalistes de la FSU à Nice et à Toulouse.

Plusieurs enseignants font déjà les frais de la loi Blanquer et du devoir d'exemplarité, sommés de n'exprimer aucune opposition à la politique du gouvernement, y compris en dehors de leur temps de service. La FNEC FP FO 75 s'insurge contre ces atteintes au Statut. Elle rappelle que depuis le Statut Général des fonctionnaires de 1946, les fonctionnaires ne sont plus les agents du gouvernement et de la majorité politique au pouvoir mais les serviteurs de la République.

Au même moment, ce gouvernement qui réprime voudrait transformer les syndicats en subsidiaires de sa politique. Ainsi le président Macron entend faire travailler les syndicats « sous l'autorité » du premier ministre. Il les convoque dans ses concertations, conférences sociales et autres tables-rondes pour les associer à la mise en œuvre de ses contre-réformes. Au ministère de l'Education nationale, les Groupes de Travail se multiplient, les textes sont publiés sans que soient entendues les revendications des

personnels, comme par exemple, le décret sur la deuxième heure supplémentaire publié au Journal Officiel, malgré l'opposition de toutes les organisations au Comité Technique Ministériel.

La FNEC FP FO 75 rappelle que FO n'est pas un « corps intermédiaire ».

La FNEC FP FO est là pour défendre les intérêts des personnels et porter leurs revendications :

- Augmentation de tous les salaires,
Abrogation du jour de carence
- Augmentation de la valeur du point d'indice,
- Abrogation de la réforme des rythmes scolaires
- Retrait de la loi Blanquer, dite « Ecole de la confiance »,
- Retrait du projet de loi de « Transformation de la Fonction publique »,
- Arrêt de la réforme territoriale, des mutualisations et des fermetures de services,
- Création de tous les postes nécessaires,
- Non au régime universel de retraites par points.

Pour notre part, nous prenons nos responsabilités, en appelant à amplifier les mobilisations en cours et le rapport de force, et par la grève si nécessaire pour obtenir satisfaction.

Retraites : Non au régime universel de retraites par points !

Le président Macron a confirmé et précisé les objectifs de la réforme des retraites : des décotes au-dessous de 64 ans ; dès 2020, un nouvel allongement de la durée de cotisation et une baisse du montant global des retraites (en moyenne de 15% et jusqu'à 30%). C'est aussi la mise en place du régime universel de retraites par points. Le président voudrait faire « avaler » sa réforme, notamment aux enseignants, en leur promettant une pseudo-revalorisation « en vue de la réforme des retraites ». Or, le projet Delevoye vise à calculer les pensions, non plus sur le traitement indiciaire des six derniers mois, mais sur l'ensemble des rémunérations de toute la carrière. Il vise à faire sauter un pilier essentiel du Statut : le Code des pensions civiles et militaires. En outre, ce projet remet en cause tous les droits acquis dans les différents régimes de retraite, notamment les avantages familiaux et les pensions de réversion.

Pour la FNEC FP FO 75 la revendication est claire : Non au régime universel de retraites par points !
Maintien des 42 régimes ! Maintien du Code des Pensions civiles et militaires !

Loi Dussopt « Transformation de la Fonction publique » : abandon !

Ce 28 mai, le projet de loi de transformation de la fonction publique est présenté au vote en première lecture à l'Assemblée Nationale. Avec la FGF-FO, la FNEC FP FO 75 réaffirme son total désaccord avec ce projet.

La FNEC FP FO 75 dénonce la politique gouvernementale déjà engagée de destruction de la Fonction publique et des statuts, appliquant d'ores-et-déjà les préconisations du rapport CAP 2022 dans l'Education nationale, l'Enseignement supérieur et la Recherche et à Jeunesse et Sports.

Dans l'Education Nationale le Ministre multiplie les Groupes de travail de mise en œuvre de transformation de la fonction publique et de la loi Blanquer (GT « accompagnement PPCR », GT « formation continue », GT « RH de proximité »).

Loi Blanquer : pas d'autre alternative que le retrait !

Après le vote de la loi Blanquer au Sénat le 21 mai, pour la FNEC FP FO 75, rien n'est réglé. Le recul du gouvernement sur les EPSF en seconde lecture au Sénat est à mettre au compte de la mobilisation massive des personnels mais le ministre cherche à mettre en œuvre un programme de création de Cités éducatives et de Campus qui s'inspirent et sont dans la logique des EPSF. De plus, de nombreuses dispositions rejetées demeurent. En outre, certaines ont été aggravées en cours d'examen par les deux chambres :

- Pérennisation du transfert de la mission d'instruction aux jardins d'enfants, menaçant l'existence de l'école maternelle publique
- L'accroissement du financement public des écoles privées sous couvert d'obligation d'instruction des 3 ans
- Mise en place d'un statut de directeur d'école, « autorité hiérarchique »
- Annualisation du temps de travail des enseignants
- Formation continue obligatoire pendant les vacances scolaires
- Renforcement de l'expérimentation, pour déroger aux programmes et aux horaires nationaux et aux statuts...
- Maintien du « devoir d'exemplarité », pour mettre au pas les enseignants
- Maintien de la professionnalisation de la formation initiale : des AED, précaires et corvéables à tout moment en lieu et place des enseignants sous statut. Version Education nationale de la loi de transformation de la Fonction publique.

Pour la FNEC FP FO 75 la loi Blanquer doit être abrogée.

Parcoursup : pas plus acceptable en 2019 qu'en 2018

En 2018, de l'aveu même du Ministère, 200 000 candidats de Parcoursup ont disparu des radars. Si on enlève les 89 900 ayant échoué au baccalauréat, il reste 110 100 bacheliers. Sont-ils allés dans l'enseignement privé ? Pointer à Pôle Emploi ? S'engager dans l'armée comme le suggérait un Centre Régional d'Information et d'Orientation à la rentrée de septembre ?

La nature de Parcoursup reste inchangée : c'est la sélection à l'université contre l'accès de chacun dans la filière de son choix.

En 2019 comme en 2018 des dizaines de milliers de bacheliers se verront refuser leur poursuite d'études dans la filière et l'établissement de leur choix. Parcoursup va se poursuivre cette année encore. La loi Orientation et Réussite des Etudiants est la négation du droit de chaque bachelier à suivre ses études dans la filière de son choix. Le tri des candidats en fonction des attendus locaux, la limitation à 10 vœux, l'absence de hiérarchisation des vœux, le calendrier d'affectation vont encore générer d'énormes difficultés tant pour les services universitaires que pour les jeunes et leurs familles. Avec, au final, des milliers de bacheliers sans affectation jusqu'à la dernière phase et au-delà.

Déjà des candidats ont dû s'acquitter de frais de dossier pour finaliser leur candidature. Devant ce premier obstacle, certains ont renoncé. Parcoursup a vocation « à progresser en permanence », promettait le ministre Blanquer le mercredi 15 mai, jour des premiers résultats. Or, le lendemain, de nombreux candidats qui avaient reçu une proposition d'admission ont découvert qu'ils avaient été finalement placés sur liste d'attente, voire rétrogradés, dans près de 400 formations.

2 715 formations privées ont été intégrées à Parcoursup, ce qui clarifie les finalités de la loi ORE (loi sur l'Orientation et la Réussite des Etudiants) : mettre en place un système qui fasse de l'enseignement

supérieur privé le complément voire le remplaçant de l'enseignement supérieur public dans lequel l'état refuse d'investir à la hauteur des besoins.

Pour le FNEC FP FO 75, les revendications, défendues dès la présentation du projet, par FO, FSU, FER-CGT, Sud Education et les organisations lycéennes comme le SGL, l'UNL et l'UNL SD restent d'actualité :

- abrogation de la loi ORE et l'abandon du dispositif Parcoursup,
- pour l'accès de chaque bachelier à la filière de son choix,
- pour le maintien du baccalauréat, diplôme national et premier grade universitaire,
- pour le maintien des Centres d'Information et d'Orientation.

Réforme territoriale, c'est toujours non !

La réforme territoriale, c'est le transfert des personnels des DRONISEP et de leurs missions aux Régions.

C'est la publication du décret de mise à disposition aux régions des personnels de l'Education nationale, malgré le vote majoritairement contre des OS au CTM. Le texte indique que les publics concernés sont les services déconcentrés, les établissements publics locaux d'enseignement, les CIO, les agents exerçant « des fonctions se rapportant à l'information des élèves sur les métiers et les formations ». C'est-à-dire : tous les personnels (ou presque) pourraient « expérimenter » la mise à la disposition à la région !

C'est la menace de filialisation et de privatisation du CNED, avec la signature du Contrat d'objectif et de Performance (COP) entre le CNED et le ministère de l'Education nationale.

C'est le projet de loi Blanquer qui confirme la régionalisation de l'Education nationale.

La fusion des académies de Rouen et Caen est un véritable laboratoire d'essai qui s'inscrit dans la volonté de mettre en place des Agences Régionales de l'Education. La mobilisation des personnels de ces deux académies ces derniers mois, soutenue par la FNEC FP FO, ses syndicats, les unions départementales et les positions de FO dans les autres académies ont poussé le ministre à revenir fin janvier sur la fusion des académies.

Comme la FNEC FP FO l'a déjà exprimé, si le ministre a décidé de ne pas fusionner les autres académies, il n'est en revanche pas revenu sur sa volonté de poursuivre la mutualisation de services et missions, à la carte, au nom de « l'adaptation à chaque territoire ».

Pire, il renforce le rôle des recteurs de région académique, qui auront autorité sur les recteurs d'académie. Enfin, il confie, dans le cadre des grandes régions, la gestion du BOP 214 (BOP soutien académique qui concerne tous les personnels affectés en services académiques) au recteur de région académique.

Le lien est clair avec la loi Travail 2016 et les ordonnances Macron/Pénicaud 2017. En résumé, une Education différente selon là où on se trouve, des programmes territoriaux et non plus nationaux et une remise en question des statuts des personnels et du Code du Travail. Une véritable inversion de la hiérarchie des normes !

La FNEC FP FO 75 réaffirme ses revendications :

- non au transfert des personnels des DRONISEP aux Régions
- Maintien de tous les personnels et de toutes les missions,
- Aucun nouveau projet de fusion d'académies, de services et de mutualisation.

Formation professionnelle initiale

La FNEC FP FO 75 s'inscrit totalement dans la motion adoptée par le conseil national du SNETAA-FO qui s'est tenu du 13 au 16 mai.

« Aujourd'hui, la réforme de la formation professionnelle menace directement l'enseignement professionnel. (...) En effet, la loi « pour la Liberté de choisir son avenir professionnel » préconise le développement de l'apprentissage, la mixité des parcours et des publics et depuis le 1er mars 2019, la mise en place de la « prépa-apprentissage ».

Cette loi permet de développer l'apprentissage au sein des lycées professionnels par des ouvertures d'unités de formation par apprentissage (UFA) ou par le biais de la nouvelle mission attribuée aux GRETA. Elle instaure la possibilité d'entrer en apprentissage tout au long de l'année, et permet les allers-retours entre statut scolaire et apprentissage. Elle renforce le développement des campus de métiers regroupant toutes les filières. Enfin, elle donne la possibilité aux entreprises de créer leur propre CFA. Le SNETAA-FO constate que la loi Pénicaud est une attaque sans précédent contre l'École de la République. Le SNETAA-FO dénonce la modification de la composition des CPC et le transfert de la reconnaissance des diplômes à France Compétences.

Cette mise en concurrence du public et du privé fait craindre le pire quant au maintien d'une offre de formation diversifiée sur le territoire. Elle oriente les financements au détriment du public, en ne répondant qu'à la logique des besoins locaux.

Le SNETAA-FO exige l'abrogation de cette loi inique qui remet en cause l'enseignement professionnel car elle a pour unique but d'accroître l'apprentissage en laissant croire que c'est le moyen d'insérer les jeunes dans l'emploi. (...) En conséquence, le SNETAA-FO réaffirme l'absolue nécessité du maintien de l'enseignement professionnel en formation initiale sous statut scolaire au sein de l'Éducation nationale, dans les lycées professionnels, EREA et SEGPA. Il revendique le caractère laïque de l'enseignement professionnel dans l'École de la République, garante de l'émancipation de tous les jeunes, de leur intégration comme citoyens libres dans la société et dans le monde du travail, ce que l'apprentissage ne permet pas. Le SNETAA-FO s'oppose à la mixité des parcours et des publics, exige le respect du statut des PLP. (...). Le SNETAA-FO reste également opposé aux secondes regroupées en familles de métiers réduisant le temps de formation professionnelle spécifique, reculant le palier d'orientation d'un an et permettant au passage de réduire le nombre de classes de seconde ce qui augmente les effectifs par classe. (...). Le SNETAA-FO exige le maintien de toutes les formations existantes et l'ouverture de nouvelles formations pour les métiers de demain. »

En conclusion

Plus que jamais, la FNEC FP FO 75 appelle à poursuivre les discussions, les réunions d'information syndicales, les AG, pour informer les personnels, les regrouper sur les revendications, poser la question du rapport de force et des moyens pour mettre en échec les contre-réformes gouvernementales, au premier chef la Loi Blanquer, le projet de transformation de la Fonction publique, la réforme des retraites.